Service juridique

Le 28 avril 2026

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

Règlement d'emprunt 790
Décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 500 000 $ pour l'entretien des bâtiments municipaux

Je, François Pépin, greffier-trésorier par intérim de la Municipalité du Village de Val-David déclare avoir tenu une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre) pour le règlement en objet le 28 avril 2026, de 9h à 19h, à la mairie et certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt 790 est de **4 861** ;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **497** ;
- que le nombre de signatures apposées est de **0**.

Je déclare que le règlement d'emprunt 790 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

(Signé)

_____

François Pépin, ing. MScA ASC
Greffier-trésorier par intérim